

Dates de dépôt des demandes de licences et des autorisations de pêche

Formulaires disponibles sur www.cdpmem22.fr et dans les bureaux du Comité

Formulaires uniques de demandes de licences de pêche embarquée (toutes les licences bretonnes)	
COQUILLES ST JACQUES - PRAIRES PLONGEE RANCE ET ORMEAUX	du 15 mai au 15 juin 2019
CRUSTACES - FILETS POISSONS – PALANGRES CANOT – CHALUT secteurs Paimpol et Iroise BIVALVES – BULOTS – CASIERS A SEICHES – NASSES A POISSONS – ALGUE EMBARQUEE...	du 1 ^{er} au 30 septembre 2019
Formulaire unique de demande de licence de pêche à pied (Timbres/gisements bretons)	du 1 ^{er} au 31 janvier 2019
Algues de rive	Du 15 octobre au 15 novembre 2019

☛ Pour toute demande effectuée en dehors de la date limite prévue par délibération du C.R.P.M. de Bretagne, LE MONTANT DU PRIX DE LA LICENCE SERA MAJORÉ

Les pêcheurs n'ayant pas effectué leur demande de renouvellement avant la date limite, perdent leur droit au renouvellement et ne pourront déposer QU'UNE NOUVELLE DEMANDE.

Autres formulaires de demandes de licences de pêche embarquée	
CIVELLES (formulaire CNPM)	Juillet-Août 2019
BAR (formulaire CNPM)	Janvier 2019

Autorisations administratives dans la bande des 3 milles	
<i>Ces autorisations ne peuvent être délivrées par la DIRM après l'ouverture de pêche</i>	
Pêche de la seiche au chalut (région Bretagne) Pêche au chalut (Baie St-Brieuc) Pêche au maquereau (Baie St-Brieuc) Pêche du lançon pour appât (région Bretagne)	Novembre 2019


Permis d'accès à la Baie de Granville	Novembre 2019
--	----------------------

AUTORISATIONS EUROPEENNES DE PECHE (AEP)	
<i>Formulaires adressés aux navires en renouvellement soit par la DML 22 (hors OP) soit par les OP (adhérents).</i>	
AEP SMO (Sole Manche Ouest) <i>Rappel : cette autorisation est obligatoire pour tous les navires utilisant un filet d'un maillage inférieur ou égal à 220 mm. (maille étirée) dans la zone CIEM VIIe pour pêcher toutes espèces (ne concerne pas uniquement la pêche de la sole).</i>	Entre septembre et le 30 Novembre 2019
AEP THON ROUGE	Entre septembre et le 14 octobre 2019

Gisements extérieurs à la Bretagne

Autres formulaires de demandes de licences de pêche embarquée	
COQUILLES ST JACQUES OUEST COTENTIN PRAIRES/BIVALVES OUEST COTENTIN	du 1er mai au 30 mai 2019

Autorisations administratives	
Pêche des seiches Ouest Cotentin	Février 2019
Pêche dans les 3 milles autour de l'Archipel des îles Chausey <i>(Décision de la DIRM Manche avec liste des navires pour chaque période de pêche soit 5/an)</i>	Début 2019 <i>Identification des navires 22 souhaitant pêcher dans cette zone</i>

	Liste ci-dessus non exhaustive
<i>Pour les navires côtiers costarmoricains souhaitant pêcher sur tout autre gisement ou secteur en dehors de la Bretagne, merci de vous identifier rapidement auprès de notre comité. En effet, une information au préalable de la réglementation administrative et sanitaire de la zone de pêche concernée est nécessaire.</i>	
<i>A défaut, le Comité ne pourra être tenu responsable pour non communication d'information à un navire qui pourrait faire l'objet d'un contrôle en mer pour non respect de la réglementation.</i>	